



Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde

31 | 2003

Les Aventures de Télémaque. Trois siècles d'enseignement du français. II.

La construction des disciplines scolaires et le *Télémaque*. Quelques réflexions sur l'évolution de l'enseignement moyen en Belgique au XIX^e siècle

Michel Berré



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1335>

ISSN : 2221-4038

Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2003

Pagination : 51-64

ISSN : 0992-7654

Référence électronique

Michel Berré, « La construction des disciplines scolaires et le *Télémaque*. Quelques réflexions sur l'évolution de l'enseignement moyen en Belgique au XIX^e siècle », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 31 | 2003, mis en ligne le 01 janvier 2012, consulté le 21 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/1335>

Ce document a été généré automatiquement le 21 avril 2019.

© SIHFLES

La construction des disciplines scolaires et le *Télémaque*. Quelques réflexions sur l'évolution de l'enseignement moyen en Belgique au XIX^e siècle

Michel Berré

- 1 Compte tenu de l'état de l'historiographie de l'enseignement moyen en Belgique – un « terrain presque vierge » selon Tyssens (1998 : 222-223) – la présente contribution se limitera à préciser – pour la période allant de la fin de l'Ancien Régime à la fin du XIX^e siècle – les différents établissements où le *Télémaque* a été utilisé et le rôle qui lui était réservé dans les cursus scolaires d'après les indications fournies par les programmes et les préfaces des différentes éditions « belges » du *Télémaque*. L'ouvrage de Fénelon a sans doute été l'un des livres les plus employés dans les classes des établissements d'instruction moyenne entre 1800 et 1860. Ensuite s'est amorcé un lent déclin confirmé par les programmes de 1881 qui ne parlent plus du *Télémaque*. Cette mise à l'écart résulte selon nous pour l'essentiel de la progressive autonomisation des disciplines au sein de l'institution scolaire.

Les collèges de l'Ancien Régime : *Télémaque* livre de prix

- 2 Assez curieusement, nous n'avons trouvé à peu près aucune trace du *Télémaque* dans les collèges de la seconde moitié du XVIII^e siècle¹. L'ouvrage est absent des deux principaux plans de réformes de l'enseignement moyen de la période autrichienne : celui du Collège de la S^{te}-Trinité à Louvain (1755) et celui élaboré par la Commission royale des études et promulgué par ordonnance impériale le 22 septembre 1777.

- 3 Fondé en 1657, le Collège de la S^{te}-Trinité était le plus peuplé des Pays-Bas autrichiens. Il dépendait de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain et était quelque peu tombé en décadence durant la première moitié du XVIII^e siècle (Put 1983). À l'initiative du commissaire royal Patrice-François de Nény (1754) un nouveau règlement a été élaboré et rendu exécutoire le 17 septembre 1755². Le paragraphe consacré au français était le cinquième (*De studio linguae Gallica*). La place réservée à l'enseignement du français y était assez réduite. Un seul manuel était mentionné : *l'Abrégé de la grammaire française* du Français Restaut (1732).
- 4 La seconde réforme des études a été l'œuvre de la Commission royale des études (1777-1785) instituée en remplacement du Comité jésuitique (1774-1777), comité qui avait été chargé de la liquidation des biens de l'ancienne Compagnie de Jésus (supprimée par le bref pontifical « Dominus ac redemptor » du 21 juillet 1773 rendu exécutoire aux Pays-Bas par les lettres patentes de l'impératrice Marie-Thérèse en date du 13 septembre 1773). Le Plan provisionnel d'études (22 septembre 1777) était applicable à tous les collèges des Pays-Bas Autrichiens, d'ancienne et de nouvelle fondation. Ce Plan donnait une large extension à l'enseignement de la langue maternelle (français, flamand ou allemand, selon le public). Son enseignement devait débiter en sixième et s'achever en rhétorique. Pour le français, le Plan recommandait l'emploi, en sixième, de *l'Abrégé* de Restaut (1732) et du *Catéchisme historique* de Fleury (1683). Pour les classes supérieures étaient mentionnés *l'Art poétique* de Boileau (1674) comparé à celui d'Horace ainsi que sa traduction du *Traité du sublime* (erronément attribué à Longin – III siècle – 1674), deux ouvrages du père D. Bouhours (*La manière de bien penser dans les ouvrages de l'esprit* 1688 et les *Pensées ingénieuses* 1693) et des ouvrages de l'abbé Le Batteux (non précisés). Des *Instructions additionnelles* (rédigées au cours de l'année scolaire 1777-1778) ont ajouté pour l'art épistolaire les ouvrages de Madame de Sévigné, V. Voiture et J.-L. Guez de Balzac.
- 5 Des dispositions particulières concernant les collèges dotés d'un pensionnat où le flamand était la langue maternelle des élèves ont été prises en février 1776 pour y organiser l'enseignement du français. Ici encore, il n'est pas question du *Télémaque*³.
- 6 Nous avons retrouvé pour la période 1777-1794 une quinzaine de programmes des exercices publics présentés à la fin de l'année scolaire⁴. Le *Télémaque* n'est jamais cité parmi les manuels sur lesquels portaient ces exercices. Il est vrai que ces collèges étaient pour la plupart situés en Flandre et que le français ne figurait au programme des exercices publics que dans deux de ces collèges, ceux de Geel et d'Anvers. Mais ni dans ces deux collèges, ni dans ceux situés en Wallonie (Collège de Houdain à Mons, Séminaire épiscopal de Nivelles), le *Télémaque* n'est cité comme manuel d'enseignement.
- 7 L'ouvrage de Fénelon apparaît uniquement comme livre de prix. Il a été offert à ce titre, en juillet 1788, à un élève de la classe de grammaire du collège des Augustins à Anvers (troisième année d'études) et, en août 1793, à deux élèves de première année du Collège royal de Bruxelles (prix du cours de mathématiques) (cf. *Exercitatio literaria...* 1788 et *Francisci II Augusti...* 1793). Resterait à déterminer (mais nos sources sont muettes sur la question) dans quelle mesure le *Télémaque* a pu être employé non pas par le maître pour enseigner la langue mais par l'élève pour apprendre (cf. *infra* l'expérience de Joseph Jacotot à Louvain). A ce propos, l'on notera que les deux collèges où le *Télémaque* a été offert comme livre de prix sont deux collèges dotés d'un pensionnat, les seuls selon Des Roches où il est possible que les élèves s'approprient le français⁵.

Les périodes française et hollandaise : *Télémaque* manuel de classe

- 8 La première trace d'un emploi du *Télémaque* comme manuel de classe se trouve dans le programme des cours à l'École centrale de Bruges pour l'An XI (1802-1803) (Deneckere 1954 : 162 n. 25). *Télémaque* était utilisé en première année pour enseigner « les mots et la syntaxe française et l'application [des] règles à des morceaux choisis », soit dans les *Fables* de la Fontaine, soit dans le *Télémaque* (*ibid.*).
- 9 L'ouvrage de Fénelon était encore employé à l'École secondaire de Mons (1803-1812) dans la 3^e classe (5^e année d'étude). Le *Programme* (non daté : reproduit par Becker 1913) mentionnait : « Auteur français : *Télémaque* (sic). Les deux premiers livres à lire, à réciter et à traduire en latin » (Becher 1913 : 366).
- 10 Durant la période française, les mentions du *Télémaque* dans les programmes des établissements d'enseignement moyen se sont multipliées. L'ouvrage a fait l'objet d'une recommandation officielle (cf. *Le Complément à la Liste des livres classiques pour les lycées et les collèges pendant l'année scolaire 1813-1814* cité par Chervel 1986 : 345).
- 11 Le départ des Français et l'arrivée des Hollandais n'a pas arrêté l'évolution. Le *Télémaque* est mentionné dans le programme des exercices publics du Lycée de Bruxelles (août 1815) pour la classe élémentaire. « [Les élèves] feront l'application des principes des langues en général et des langues française et latine en particulier, dans le livre second de *Télémaque* » (*Académie de Bruxelles...* 1815). *Télémaque* était encore employé dans le « Cours supérieur de langue française » du Collège d'Alost. Lors des exercices publics de fin d'année en 1821, les élèves
- Traduiront en flamand, expliqueront grammaticalement des Morceaux choisis de Fénelon : Tableau de l'Égypte sous Sésostris. Portrait de Pygmalion. Les Phéniciens. L'île de Chypre. *Télémaque* remporte le prix à divers jeux et explique les questions laissée par Minos, Philocles. Description de l'Olympe (*Exercitationes scholasticae...* 1821 : 5).
- 12 Au Collège de Turnhout, *Télémaque* était utilisé dans les cours inférieur et supérieur de « lingua gallica ». Lors des exercices publics, les élèves devaient traduire le premier livre en « langue belge » (c'est-à-dire en flamand) (cf. *Ad Majorem Dei Gloriam [...] in collegio Regio Turnholt...* 1828).
- 13 Entre 1792 et 1830, les éditions du *Télémaque* ont sensiblement augmenté (cf. Devolder 1989). Ces rééditions portent les traits de la « didactisation » du texte : augmentation du nombre des notes, présence d'une traduction (interlinéaire ou non), explications grammaticales, etc. C'est à cette époque qu'ont paru les premières éditions bilingues destinées à enseigner le « néerlandais » aux Wallons (cf. Olinger 1821 et Anonyme 1824). C'est en se servant de l'une de ces éditions que Joseph Jacotot, lecteur à l'Université de Louvain (1818-1830), aurait développé la notion d'« enseignement universel »⁶.

Le *Télémaque* dans l'enseignement moyen en Belgique (1830-1849)

Des gains des « petits » vers les « grands » établissements...

- 14 Les constituants belges ont réagi contre le monopole scolaire de la période hollandaise en proclamant la liberté de l'enseignement (article 17 de la constitution du 7 février 1831). Des lois ont été votées pour organiser, à côté de l'enseignement relevant de l'initiative privée, un enseignement public (1850 pour l'enseignement moyen). Avant cette date, l'État n'exerçait qu'un contrôle assez faible sur les établissements qui demandaient des subventions.
- 15 Dans une circulaire du 26 mai 1840, le ministre des travaux publics chargé également de l'instruction, Charles Rogier, avait demandé aux gouverneurs des provinces de soumettre une série de 50 questions aux administrations communales des villes dont les collèges étaient subventionnés par le trésor public⁷. Les résultats de cette enquête de 1840 ont été publiés en 1843 dans *l'État de l'instruction moyenne* (désormais *ÉIM*) sous forme de tableaux : d'un côté les manuels employés pour enseigner les « branches des humanités » (latin, grec, français, histoire et géographie), d'un autre côté ceux utilisés pour les « langues vivantes et mathématiques » (flamand, allemand, anglais, mathématiques, sciences) (*ÉIM* 1843 : 250-275). Les manuels ont également été classés par années d'études (de la sixième à la rhétorique). Seuls cinq établissements (collèges de Wavre, Beerlingen, Tirlemont, et Tongres et de l'École d'Audenarde) ont proposé une liste sans préciser la classe. Il s'agit d'établissements de « second ordre » où le nombre d'enseignants et élèves ne permettait vraisemblablement pas une division en 5 ou 6 années d'études.
- 16 Pour ce qui est du *Télémaque*, il était en usage dans les collèges communaux de Nivelles, Tirlemont, Wavre, Ypres, Ath, Herve, Tongres et St-Trond ; à l'école moyenne communale d'Audenarde et dans les collèges épiscopaux d'Enghien, Chimay, de Soignies, de Beerlingen et de Dinant⁸. Soit 14 collèges sur un total de 29 établissements subsidiés. Le *Télémaque* est le seul ouvrage de l'enquête dont l'emploi a été signalé dans toutes les classes (à l'exclusion de la Poésie). Il était ainsi employé en sixième au Collège de Nivelles (*ibid.* : 396) et en rhétorique au Collège de Chimay (*ibid.* : 409)⁹.
- 17 L'ouvrage a bien entendu aussi été utilisé dans les établissements non subventionnés (au nombre de 45). La consultation des programmes de certains de ces établissements (il s'agit cette fois essentiellement de plans d'études et plus de programmes d'exercices publics) permet d'ajouter que le *Télémaque* était en usage au Collège communal de Mons en 1830-1831 (en 5^e, 4^e et 3^e ; cf. Becker 1913 : 424-426), au Collège de Louvain de 1832-1833 (3^e année), au Séminaire archiépiscopal de Malines en 1833 (durant les trois premières années) et au Collège de la Paix à Namur en 1834 (2^e et 3^e années).
- 18 D'après ce qui précède, le *Télémaque* paraît avoir été utilisé surtout dans les collèges dirigés par le clergé et dans les établissements de second ordre, il était présent dans les 5 établissements où l'enseignement n'était pas « ordonné », en classes. Par contre manquent à l'appel les athénées des principales villes du pays : Bruxelles, Liège, Gand, Bruges, Anvers, Tournai, Namur, Arlon... À la place du *Télémaque*, l'on trouvait non pas un autre texte complet mais des recueils de morceaux choisis. Les *Leçons de littérature et de*

morale de Noël et Delaplace (1804) ; *La couronne littéraire* d'A. Boniface (1824), le *Nouveau choix de littérature française* (1840), *Le Buffon classique de la jeunesse* (1837), etc.)¹⁰.

- 19 En 1849, l'État publie les résultats d'une enquête réalisée en 1847 concernant les auteurs expliqués dans les classes. L'on constate une légère progression du *Télémaque* (sur 22 établissements subventionnés, 13 font usage du *Télémaque*¹¹). La consultation de quelques programmes particuliers pour la même période (1840-1849) a permis d'ajouter à cette liste, l'Athénée de Gand (programmes des années 1844-1845, 1846-1847 et 1848-1849), le séminaire archiépiscopal de Malines (1844-1845), le Collège de la ville de Malines (1845-1846) et l'Athénée de Tournai uniquement dans la section des cours industriels¹² (1846-1847, 1847-1848).
- 20 En 1847, le *Télémaque* était donc l'ouvrage le plus cité¹³. Sa progression s'inscrivait dans un contexte général de réduction du nombre des livres (environ un tiers de 1840 à 1849 d'après les sources officielles) et concernait plutôt les gros établissements (athénées de Bruxelles, Gand, Hasselt).

Télémaque « bon à tout »

- 21 Les indications contenues dans la vingtaine de programmes retrouvés (1830-1850) permettent de se faire une idée des classes où *Télémaque* était employé et de l'usage qui en était recommandé (par manque de place nous résumons ces documents sans renvoyer à chacun d'eux).
- 22 De manière générale, le *Télémaque* apparaît comme un texte « bon à tout ». « Tout est dans *Télémaque* » professait Jacotot, une maxime que faisait encore sienne, une génération plus tard, le réviseur Charles-Auguste Auber en évoquant sans le citer l'auteur de l'*Enseignement universel* : « Il avait le droit de dire que *tout ce qu'il est bon de savoir était dans tout cet ouvrage* » (Fénelon 1851 : X).
- 23 *Télémaque* servait à enseigner les « sciences élémentaires », c'est-à-dire la mythologie, l'histoire, la géographie, la grammaire, l'art d'écrire (« le premier et le plus indispensable des arts pour un écolier »), etc. (*ibid.*). En même temps, il fournissait à l'élève les principes de morale. Cette méthode qui consistait à ne pas dissocier l'instruction de l'enseignement de la religion et de la morale « ne [pouvait] s'exercer qu'à l'aide d'un livre qui puisse être lu en entier, dans lequel tout soit bon et recommandable, d'un LIVRE-MODÈLE » (*ibid.* : IX). L'émotion suscitée par la forme même du support (le récit) permettait de graver dans l'esprit de l'enfant les principes (moraux mais aussi grammaticaux, rhétoriques...) ¹⁴.
- 24 Quant aux « activités » dont ce texte se faisait l'objet, elles permettent de faire l'inventaire des différents « exercices » de l'époque : exercices de mémoire, de lecture, de récitation, de prononciation et d'orthographe ; analyse grammaticale et logique (classification des mots, fonction, construction) ; étude des expressions (vocabulaire), synonymie et propriété des termes ; exercices écrits (imitation d'expressions, de phrases, d'extraits¹⁵), exercices de composition, exercices de généralisation (synthèse par déduction¹⁶), etc.
- 25 Bref, quelques que soient les conditions d'enseignement (et elles étaient souvent très variables dans les établissements d'instruction moyenne dans la première moitié du XIX^e siècle, *Télémaque* était un texte qui rendait l'enseignement « possible » : utilisable pour toutes les langues, à tous les niveaux et pour tous les « apprentissages » qu'ils soient à visée « éducative » ou plutôt « instructive »¹⁷.

Télémaque au programme de l'enseignement belge (1851-1880)

- 26 Dès 1846, le Congrès libéral avait proclamé la nécessité d'organiser un enseignement à tous les degrés sous la direction exclusive de l'autorité civile. En 1847, la victoire libérale aux élections a permis la constitution d'un gouvernement libéral homogène et le vote de la première loi organisant l'instruction moyenne (1^{er} juin 1850). 10 athénées et 50 écoles moyennes ont ainsi été créés et organisés par l'État.
- 27 Le règlement du 1^{er} septembre 1851 définissait l'orientation et le contenu des deux sections des athénées. La durée des études s'étendait sur 7 années pour la section des Humanités (dont une année préparatoire) et sur 6 années pour la section professionnelle. Le premier programme (année scolaire 1851-52) date du 23 septembre 1851. Concernant les manuels scolaires, leur emploi était subordonné à une autorisation officielle. Par mesure générale, les ouvrages en usage dans les établissements subventionnés avant le vote de la loi ont tous été adoptés. Le *Télémaque* y figurait bien entendu !
- 28 De 1851 à 1869, le *Télémaque* apparaissait en 5^e et en 4^e dans les programmes des athénées royaux. En 5^e sous la rubrique « Auteurs » en compagnie des *Fables* de la Fontaine. En 4^e, c'était le seul ouvrage mentionné. « Explication et analyse de morceaux choisis ; *Télémaque* ». À partir de la 3^e, il convenait d'aborder Massillon, Boileau, puis Montesquieu et Racine¹⁸.
- 29 Deux « faits remarquables » : l'aspect lapidaire (*Télémaque* est mentionné sans commentaire ce qui témoigne selon nous d'un large consensus à propos de l'usage qui en était fait) et l'insertion du *Télémaque* dans une progression instituée par l'État en norme (c'est en 5^e que les élèves doivent désormais se désoler en compagnie de Calypso, du départ d'Ulysse...).
- 30 Une modification concernant cette progression est intervenue durant l'année scolaire 1869-1870¹⁹. *Télémaque* a été rétrogradé de la 5^e - 4^e en 5^e - 6^e où il est employé avec une chrestomathie (titre non précisé) (cf. *RTEM* 6 : 124, 160). En 4^e c'est le Cours de littérature française d'André Van Hasselt et de Charles Hen qui a pris la place du *Télémaque*.
- 31 Un examen plus approfondi des éditions du *Télémaque* entre 1850 et 1880 permettrait d'explorer des pistes que ne nous ferons ici que citer : l'importance croissante de la morale ; l'influence du modèle des « morceaux choisis » (cf. l'édition d'Auber²⁰) ; l'envahissement des exercices (cf. l'édition de Bernard Van Hollebeke qui propose un millier d'exercices pour le seul premier livre !). Nous nous contenterons d'insister sur la diminution progressive des rééditions (à visée pédagogique) à partir de 1860 et sur leur arrêt en 1878 ce que confirme l'évolution des programmes.

La disparition du *Télémaque* (1881)

- 32 La constitution d'un nouveau gouvernement libéral homogène (1878-1884) a conduit à la création du premier Ministère de l'instruction publique. Pour l'enseignement moyen, une loi modifiant celle du 1^{er} juin 1850 a été promulguée le 15 juin 1881. Le 30 juin et le 11 juillet des nouveaux règlements et programmes ont été approuvés. Une des principales innovations était la création d'un « tronc commun », sans langues anciennes, regroupant

en 7^e et en 6^e les élèves des athénées et ceux des écoles moyennes pour garçons²¹. Le seul manuel mentionné pour l'étude du français dans ces deux années communes était une chrestomathie (titre non précisé). Les « auteurs » apparaissent dès la bifurcation en 5^e avec au programme pour les élèves qui optaient pour les athénées : La Fontaine (5^e et 4^e années) ; Boileau et Buffon (2^e), Corneille, Racine et Molière (1^{re}) (cf. *RTEM* 10 : 76-114).

- 33 L'on peut avancer toute une série de raisons pour « expliquer » l'éviction du *Télémaque*. Des raisons liées à la « modernité » de l'ouvrage. *Télémaque* était « dépassé » sur le plan esthétique (ce n'était qu'un tissu de lieux communs²²) et sur le plan du contenu (que faire de l'antiquité dans les filières sans langues anciennes ?). Des raisons « politiques » : l'arrivée au pouvoir des Libéraux plus radicaux (1878-1884) aurait conduit à la mise à l'écart d'une œuvre composée par un prédicateur catholique... Des raisons « idéologiques » : la volonté de mettre en place un enseignement national dans son organisation mais aussi ses contenus. « Jusqu'ici, nous avons trop emprunté à nos voisins », constate B. Van Hollebeke dès 1855 :

Nous avons notre religion, nos mœurs et nos coutumes, nos institutions sociales et politiques, notre commerce et notre industrie, pourquoi n'aurions-nous pas notre enseignement ? [...] Mais comment élever la jeunesse dans un esprit national, en mettant entre ses mains des ouvrages exotiques, qui n'ont été faits ni pour elle, ni pour ses besoins ? (*Revue pédagogique...* 1855 : 6).

- 34 Il faut composer des manuels belges et pour « fortifier dans les jeunes cœurs le sentiment national, initier nos élèves aux productions littéraires de la Belgique » (*RTEM* 5 : 209).

Quelques œuvres remarquables de nos écrivains flamands figurent déjà au programme de nos athénées [...]. Le moment me semble venu de réclamer aussi une place pour les écrivains belges qui ont écrit en langue française (*ibid.*)²³.

- 35 Mais ces phénomènes si suggestifs soient-ils n'expliquent pas pourquoi à ce moment-là le *Télémaque* est abandonné : son esthétique est « dépassée » depuis longtemps, la création des filières sans latin n'a pas empêché durant des décennies l'emploi du *Télémaque*²⁴, le retour des Catholiques au pouvoir (1884-1914) n'a pas fait revenir *Télémaque* (cf. *RTEM* 13 : 48-69) ; quant à Van Hollebeke, chantre de la « littérature belge », il a aussi publié une édition du *Télémaque...* C'est donc au sein même du fonctionnement de l'école qu'il convient de chercher une explication à l'éviction du *Télémaque*, ou, si l'on préfère, de comprendre pourquoi toutes ces critiques sont devenues à un moment donné de l'histoire recevables.

L'organisation de l'enseignement en « disciplines »

- 36 Les disciplines scolaires sont le produit de l'histoire (Chervel 1998). Pour ce qui est des langues modernes, de l'histoire, de la géographie... elles se sont constituées pour l'essentiel au cours du XIX^e siècle, s'organisant à la fois en termes de progression (comment répartir sur les six années des anciens collèges latins les matières nouvelles que sont le français, l'allemand, l'histoire, la géographie, etc.) et en termes de définitions de territoire (qu'est-ce qui relève de l'enseignement du français, de la mythologie, de l'histoire, etc. ?).
- 37 Jusqu'en 1850-60, un même professeur (appelé régent) enseignait généralement toutes les matières de sa classe (latin, français, morale, histoire, géographie, mythologie...). Seules quelques matières spéciales (mathématiques supérieures, langues vivantes...) avaient des maîtres particuliers²⁵. Progressivement un mouvement de spécialisation disciplinaire

s'est mis en place, y compris pour des disciplines qui aujourd'hui ont disparu. Ainsi, en 1869-1870, le directeur général de l'administration de l'instruction publique s'est adressé aux préfets des athénées pour leur signaler que la mythologie devait désormais faire l'objet d'un enseignement séparé et commencer dès la sixième latine. « Comme la mythologie fait partie des sciences historiques, c'est le professeur d'histoire qui doit l'enseigner », précise la Circulaire du 14 février 1870 (RTEM 6 : 168). Autrement dit, pas le régent chargé de la classe de 6^e.

- 38 *Télémaque* qui était avant 1850-1860 un texte « bon à tout » est devenu dans cette école « en voie de disciplinarisation », un « bon à rien » de l'enseignement. L'histoire, la géographie, la mythologie, les langues (français, flamand, anglais, allemand...) avaient désormais leurs manuels, leurs contenus propres, voire leurs professeurs spécifiques. L'œuvre de l'archevêque de Cambrai n'a cependant pas disparu totalement des classes : des extraits ont été sélectionnés et intégrés dans ce que l'institution scolaire a progressivement inventé et nommé « littérature française »...

Conclusion

- 39 À la question de savoir quels ouvrages étaient utilisés pour enseigner les langues dans la première moitié du XIX^e siècle, Maréchal répondait en ces termes : « Tout d'abord nous trouvons l'inévitable *Télémaque* » (1972 : 78 ; nous soulignons). C'est à ce constat maintes fois établi (la « nécessité du *Télémaque*) mais guère élucidé – ainsi qu'à son double : l'effacement du *Télémaque* – que nous avons tenté d'apporter une explication.
- 40 Certes toute une série de facteurs ont pu contribuer à la progressive éviction du *Télémaque* et plusieurs éléments – comme le caractère « dépassé » de l'œuvre – ont été fréquemment repris (y compris par l'historiographie du XX^e siècle). Le processus de construction des disciplines scolaires constitue cependant l'élément déterminant, décisif. Une fois que ce processus atteint un certain état d'achèvement (« palier provisoire », bien entendu), le *Télémaque*, « lieu carrefour » de l'enseignement (dans une phase en quelque sorte, « prédisciplinaire ») s'est retrouvé vidé de sa substance, sans fonction didactique au sein du dispositif scolaire. Voilà comment une œuvre dont plus d'une préface au XIX^e siècle prédisait l'immortalité est passée du statut de référence commune à celui de curiosité d'érudit.

Bibliographie

Abréviations

- 41 BN = *Biographie nationale*
- 42 ÉIM = *État de l'instruction moyenne*
- 43 RTEM = *Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen*

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Archives générales du Royaume. Fonds de l'ancienne Université de Louvain. Carton n° 115.

Académie de Bruxelles. Lycée de Bruxelles. Programme des exercices publics qui auront lieu [...] les 7, 8, 9 et 10 août 1815 [...], s.l.

Ad Majorem Dei gloriam [...] in collegio Regio Turnholti, die 13 Augusti anno 1828. Exercitationes literariae pro tentamine publico [...]. Turnholti, P.-J. Brepols.

ANONYME (1824²⁶), *Les Aventures de Télémaque, fils d'Ulysse. Livre premier. De lotgevalen van Telemachus, zoon van Ulysses. Eerste boek*, Louvain, De Pauw.

Francisci II Augusti, felicibus auspiciis reformata bonarum artium disciplina, maecenatibus illustrissimis ac amplissimis brabantiae ordinibus, in Gymnasio regio Bruxellis 21 Augusti 1793 [...], s.l.

État de l'instruction moyenne en Belgique (1830-1842). 1843. Rapport présenté aux Chambres législatives, le 1^{er} mars 1843 [...], Bruxelles, Devroye et C^e, 1843.

État de l'instruction moyenne en Belgique (1842-1848). 1849. Rapport présenté aux Chambres législatives, le 20 juin 1849 [...], Bruxelles, Devroye et C^e, 1849.

Exercitatio literaria Collegii Augustino-Antwerpiensis [...], Die 22 Julii. 1788, s.l.

Exercitationes scholasticae habendae in aula Collegii Alostani, diebus 20 et 21 Augusti 1821 [...], Alosti, J. Sacré.

FÉNELON, François de Salignac – AUBER, Charles-Auguste (1851), *Les aventures de Télémaque [...]. Édition classique, conforme à celle d'A.M.D.G., revue avec soin [...] d'après l'abbé Auber*, Bruxelles, Comité de Liquidation de la Société nationale pour la propagation des bons livres.

FLEURY, Claude (1683), *Catéchisme historique, contenant en abrégé l'histoire sainte [...],* Paris ; éd. Consultée : Bruxelles, Imprimerie Académique, 1778.

(Le) *Journal historique et littéraire, 1834-1868*, Liège.

(De) *Middelaer, 1840-1943*, Leuven, Vanlinthout en Vandenzanden.

OLINGER (abbé) (1821), *La langue hollandaise à la portée de tout le monde, par une traduction littérale et interlinéaire [...],* Bruxelles, Collette ; éd. consultée : *ibid.*, 1826.

Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique. 1856-1901. Première période triennale -> Seizième période triennale, Bruxelles (pl. imprimeurs)²⁷.

Revue pédagogique de l'enseignement rationnel, 1853-1856, Tirlemont, P.-J. Merckx.

Université impériale, Académie de Bruxelles. Pensionnat établi à Lierre, le 4 janvier 1813 [...], Anvers, J. Jouan.

VAN HOLLEBEKE, Bernard (1873^e), *Études sur le Télémaque. Livre I (manuel du professeur)*, Namur, Wesmael-Charlier.

Sources secondaires

- BECKER, Jules (1913), *Un Établissement d'Enseignement moyen à Mons depuis 1545*, Mons, L. Dequesne.
- Biographie nationale* (1866-1985-1986), Bruxelles, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (44 t.).
- BRUNEEL, Claude, VERCRUYSSSE, Jeroom, WITTEK, Martin (dir.) (1983), *Les Lumières dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liège*, Bruxelles, Bibliothèque royale (vol. C 190).
- CHERVEL, André et al. (1986), *Les auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*, Paris, INRP/Sorbonne.
- DENECKERE, Marcel (1954), *Histoire de la langue française dans les Flandres (1770-1823)*, Gand, Romanica Gandensia II-III.
- DEVOLDER, J. (1989), *Algemene bibliografie van publicaties uitgeven in de Zuidelijke Nederlanden voor de periode 1800-1829* (3 vol.), Gent, Rijksuniversiteit (Bijdragen bibliotheekwetenschap VI).
- MARÉCHAL, Raymond (1972), *Histoire de l'enseignement et de la méthodologie des langues vivantes en Belgique, des origines au début du XX^e siècle. Enseignement secondaire officiel*, Paris-Bruxelles-Montréal, M. Didier.
- PETITJEAN, André (dir.) (2001), « Histoire de la description scolaire », Numéro spécial de la revue *Pratiques* (n° 109-110), Metz, juin 2001.
- PUT, Eddy (1983), « De hervorming van het Leuvense H. Drievuldigheidsschool in 1755 », *Documentatieblad Werkgroep Achttiende eeuw. Supplement Onderwijs & Opvoeding in de achttiende eeuw. Enseignement & education dans les Pays-Bas au XVIII^e siècle (Verslag van het Symposium, Doesburg 1982)*, Amsterdam & Maarssen, APA – Holland University Press, 85-92.
- REVAZ, Françoise (2001), « La description dans quelques manuels du XIX^e siècle », in A. Petitjean (dir.), 35-54.
- SMEYERS, Josef (1959), *Vlaams taal- en volksbewustzijn in het Zuidnederland geestesleven van de XVIII^{de} eeuw*, Gent, Koninklijke Vlaamse Academie voor Taal- en Letterkunde (série 6, n° 83).
- TYSSENS, Jeffrey (1998), « L'enseignement moyen jusqu'au pacte scolaire : structuration, expansion, conflits », in D. Grootaers (dir.), *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, Éditions du Centre de recherche d'informations socio-politiques, 221-254.

NOTES

1. Les rééditions du *Télémaque* dans les Pays-Bas autrichiens (1713-1792/93) sont peut nombreuses (nous nous sommes limité aux versions françaises). Après l'édition de 1699 (*Les aventures de Télémaque fils d'Ulysse, Nouvelle édition, divisée en dix Livres*, Bruxelles, F. Foppens), nous n'avons trouvé que deux rééditions: *Avantures de Télémaque fils d'Ulysse* (Bruxelles, L. de Waime, 1716) et *les Aventures de Télémaque gravées par Drouet. Premier livre* (Bruxelles, 1776, in-4°).
2. Ce règlement est l'œuvre de J.-N. Paquot, professeur d'hébreu et de J.-B. Zegers, professeur de grec. Sur Paquot (1722-1803), théologien et historien, cf. BN t. XVI (597-610) ; sur Nény (1716-1784), cf. Bruneel et al. (1983 : 3-4) et BN t. XV (588-593). Le règlement se trouve aux Archives générales du Royaume.
3. Les ouvrages recommandés sont la *Nieuwe Fransche Spraek-konst* de Des Roches (1763), le *Catéchisme historique* de Fleury et les *Fables* de la Fontaine (1668). Pour les élèves les plus avancés :

l'*Histoire de la bible* de Royaumont, l'*Histoire ancienne* et l'*Histoire romaine* de Rollin (1735 ca) et le *Spectacle de la nature* de l'abbé A.-N. Pluche (1749). La préface de la *Nieuwe Fransche Spraek-konst* conseille *Le Magazin des enfans* de Madame le Prince de Beaumont (1756).

4. Il s'agit de quatre collèges dirigés par les Augustins (Gand, Tirlemont, Anvers et Herentals), de deux collèges aux mains des prêtres séculiers (Turnhout et Geel), du Collège royal à Anvers et du Séminaire épiscopal de Nivelles. Nos informations sur le collège de Mons sont reprises à Becker (1913).

5. Dans une lettre du 23 septembre 1780 adressée au principal du Collège d'Anvers, Des Roches concédait qu'en classe l'on ne pouvait pas faire grand-chose pour l'enseignement du français mais pour les pensionnaires, « rien ne vous empêche de leur rendre cette langue familière. Lecture, conversation, à table ou autrement, attention à ce que les pensionnaires ne parlent point flamand entr'eux, voilà les moyens que vous pourrez employer » (cité d'après Smeyers 1959 : 258-259).

6. Sur Jacotot, cf. ici même la contribution de Javier Suso Lopez.

7. Sur Rogier (Saint-Quentin 1800-Saint Josse-ten-Noode 1885), cf. BN t. XIX.

8. Cette liste n'est pas tout à fait identique à celle des établissements subventionnés publiée un an plus tard (cf. ÉIM 1843 : 354-358). Les variations s'expliquent par le statut variable de certains établissements qui, d'une année à l'autre, ont changé de catégorie selon qu'ils recevaient ou non des subventions.

9. C'est aussi l'avis du réviseur Auber: « Télémaque [est] un manuel de toutes les classes... [du] petit enfant qui bégaie la première page de son rudiment [...] au rhétoricien qui ne veut plus entendre que les grands secrets de l'art oratoire » (Fénelon 1851 : X).

10. Ces ouvrages peuvent aussi être présents dans les établissements où le Télémaque est en usage.

11. Il s'agit des collèges d'Ath, Beeringen, Chimay, Herve, Mons, Nivelles, St-Trond, Soignies, Tirlemont et Tongres ainsi que des athénées de Bruxelles et Hasselt. Les établissements où il n'est pas fait usage du Télémaque sont les athénées d'Anvers, Arlon, Bruges, Namur et Tournai ; les collèges de Charleroi, Liège et Ypres et l'École industrielles de Verviers (cf. ÉIM 1849 : 408-411).

12. Ce qui explique sans doute pourquoi l'établissement n'est pas repris dans le tableau de l'ÉIM (1849).

13. Les autres best-sellers sont les Fables de La Fontaine (clases inférieures) et les Leçons de littérature et de morale de Noël et Delaplace (de la cinquième à la troisième).

14. C'était aussi l'opinion de l'abbé Fleury « [...] Je prétends que la méthode historique sera fort utile pour faire entendre le fond des choses [...]. Cette manière d'instruire n'est pas seulement la plus sûre & la plus proportionnée à toutes sortes d'esprits, c'est encore la plus facile et la plus agréable. Tout le monde peut entendre & retenir une histoire » ([1683] : 42).

15. Il s'agit d'appliquer au *Télémaque* la « méthode synthétique ou de composition d'après modèle » (cf. la présentation du « Télémaque synthétisé » de MM. Hanquez et Gillet-Damitte dans le *Journal historique et littéraire* 1841 : 486-488) : « L'élève commence par imiter des phrases grammaticales prises pour type. *Mentor les yeux baissés, gardant un silence modeste, suivoit Télémaque* . L'élève s'exerce à en imiter la tournure, le rythme, la cadence, en la synthétisant ainsi : *Idoménee, le cœur navré, gardant un morne silence, cherchoit la solitude [...]*. Lorsque les élèves ont été ainsi exercés à l'imitation de plus en plus compliquée des principales tournures régulières et grammaticales de la langue française, on les fait passer à l'imitation des bons écrivains, soit par phrases détachées, soit par morceaux entiers [p. ex. la description de la grotte de Calypso] » (*ibid* . : 487-488).

16. La seconde partie de l'ouvrage est intitulée *Synthèse par déduction, pensées ou réflexions détachées*. On y exerce surtout le jugement et la réflexion des élèves par des exercices de généralisation. Voici le procédé employé : « Le maître indique un passage du Télémaque à la méditation de ses élèves, et le leur fait généraliser ». Ce qui donne des suites logiques du type :

Calypso ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse -> Un ami se console difficilement du départ de son ami -> L'homme ne peut se consoler de la perte d'un bien qui sembloit faire son bonheur -> Malheur à l'homme qui fait dépendre son bonheur de ses semblables (d'après le Journal historique et littéraire 1841 : 488).

17. *Télémaque* servait aussi à enseigner le latin, le flamand, l'allemand, l'anglais voire l'italien ou l'espagnol, problématique qui n'est pas envisagée ici.

18. Cette manière de définir le programme par l'énumération des auteurs étudiés dans chaque classe est courante dans la première moitié du XIXe siècle et s'inspire des pratiques en vigueur sous l'ancien régime (cf. Chervel 1998 : 115-124).

19. Le changement dans la section professionnelle s'est effectué en 1874-1875 (RTEM 8 : 70).

20. « Une table des descriptions, narrations, discours, portrait, caractères et morceaux de philosophie pratique, éparse dans l'ouvrage, indique sous un même coup d'œil un grand nombre de modèles de composition françaises » (Fénelon 1951 : XII).

21. Ce tronc commun a été supprimé après le retour au pouvoir des Catholiques (arrêté royal du 31/8/1887).

22. À la fin du XIXe siècle, Albalat cite la description de la grotte de Calypso comme exemple de ce qu'il convient de ne pas faire : « C'est le dernier mot de la banalité inexpressive, le type de la description fleurie, poétique, imaginée, où aucun détail n'est vivant, où rien ne frappe et rien ne tient. C'est la fadeur souriante d'un style incolore et limpide. On y trouve tout le 'vieux jeu' [...]. C'est le paysage [...] traité avec la généralité de formules en usage dans les collèges » (cité d'après Revaz 2001 : 52-53).

23. Cet appel est lié à la reconnaissance d'un caractère spécifique aux productions littéraires nées sur le sol belge : « [...] les lettres [...] peuvent et doivent être chez nous la manifestation du sentiment national. Notre littérature reflète notre esprit et nos mœurs ; elle consacre le culte de nos traditions ; elle invoque les glorieux souvenirs du passé ; et voilà ce qui constitue le caractère national d'une littérature » (RTEM 5 : 209-210).

24. Cf. supra l'emploi du *Télémaque* à l'Athénée de Tournai et au Collège de Mons (Becker 1913).

25. Un maître spécial était chargé d'enseigner le flamand. Cette particularité explique la présence plus précoce d'auteurs belges de langue flamande dans les programmes.

26. Par manque de place, nous ne mentionnons que les documents dont nous avons cité au moins un extrait. Pour les manuels consultés, des références succinctes, sont données dans le corps de l'article.

27. Ont été consultées les RTEM n° 5 (1864-1866), n° 6 (1867-1869), n° 8 (1873-1875), n° 10 (1879-1881), n° 11 (1882-1884) et n° 13 (1888-1890).

RÉSUMÉS

Pourquoi l'œuvre de Fénelon omniprésente dans les établissements d'instruction moyenne dans la première moitié du XIXe siècle a-t-elle progressivement disparu des programmes ? Les explications qui ont été proposées jusqu'ici pour rendre compte du succès puis de l'éviction du *Télémaque* ne nous ont pas paru suffisantes. Selon nous, c'est en mettant en relation le contenu et la forme de l'ouvrage avec l'évolution du fonctionnement interne des écoles (et plus particulièrement la mise en place d'un processus d'autonomisation des disciplines) que l'on peut comprendre pourquoi une œuvre qualifiée d'« immortelle » il y a cent cinquante ans est aujourd'hui à peu près inconnue du grand public.

Why has Fénelon's work, which was paramount in secondary school institution during the first half of the 19th century, gradually disappeared from school programs? The explanations so far offered in order to give reasons for the success and the subsequent rejection of *Telemachus* do not appear convincing. According to us, it is fundamental to relate the content and form of this work to the inner evolution of schools (particularly the appearance of a process in which the single subjects become autonomous) in order to understand the reasons why a work considered to be « immortal » 150 years ago is hardly known to a large public today.

INDEX

Keywords : Belgium, Fénelon, school programs, secondary education, Telemachus, XIXth century

Mots-clés : Aventures de Télémaque, Belgique, disciplinarisation, enseignement secondaire, Fénelon, programmes scolaires, Télémaque, XIXe siècle

AUTEUR

MICHEL BERRÉ

Université de Mons-Hainaut